

Coïncidence ? négligence ? connivence ? étrange concours de circonstances.

Une chose est sûre : l'EPF attend toujours depuis le 28 décembre 2018 une date pour signature de l'acte notarié définitif et une entreprise de démolition attend notre accord pour intervenir.

• **sur l'Association Sportive de Seebach.** Comment l'ASS s'est transformée au grand dam de ses membres en FC2CVS ? ou comment certains dirigeants de l'ASS ont confondu sport et intérêt personnel ?

Il est inadmissible qu'un club associatif comme l'ASS, profitant gracieusement depuis 70 ans des installations communales se permette d'entamer des poursuites judiciaires envers la Mairie. Comment un club aux moyens limités tel que l'ASS peut-il s'engager sans consulter toute sa base sur une décision aussi impactante pour son avenir tant financièrement qu'en terme de relation avec la Mairie ?

Au final, l'ASS a été déboutée par le Tribunal Administratif et devra s'acquitter des frais de son propre avocat, et devra verser 1500 € de défraiement partiel à la Commune. Dans ces conditions, comment peuvent-ils à nouveau entamer une nouvelle procédure ? Il se dit que les 2CVS feraient un don à l'ASS pour supporter ces charges mais la question se pose de savoir ce qu'il adviendra si M. Martin Schalck n'est pas renouvelé en tant que Président.... Qui paiera ? on ne s'y prendrait pas différemment pour saborder financièrement un club.

A noter aussi que les statuts de l'ASS mentionnent à l'article n° 2 : « l'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ».

Pour ne pas pénaliser les joueurs de l'ASS non responsables de cette situation, nous avons décidé de leur laisser encore l'accès aux installations pour s'entraîner. Toutefois, l'ASS ayant planifié son Assemblée Générale le 16 juin, la balle est dans le camp des membres du club pour choisir son nouveau comité. Nous aviserons à ce moment là.

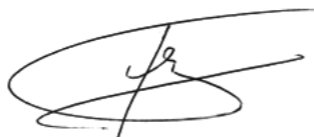
Concernant le nouvel équipement derrière la salle des fêtes, la commission d'appel d'offres de la commune s'est réunie pour sélectionner 3 architectes pour concourir. Nous disposerons des premières ébauches du nouveau complexe sportif début août pour un choix définitif. Cependant là aussi, nous avons prévu en option un local mitoyen au club house pour accueillir des associations pratiquant la gymnastique ou la danse. Encore une fois, que devons-nous faire avec cette option face à des associations qui refusent de disposer de nouveaux locaux ?

Au final, toute cette incertitude générée par une minorité complexifie l'avancée des projets sans pour autant les bloquer. Il est regrettable de constater que nous sommes une des rares communes de l'Alsace du Nord à voir de tels projets se concrétiser mais qu'à la différence d'autres, c'est clairement en interne que les freins ou les obstacles proviennent.

Malgré l'acharnement ou la détermination à s'opposer par principe de certains, nous continuons à avancer et à mettre en œuvre les programmes dans l'intérêt général. Seebach est de jour en jour entrain de retrouver sa place sur la carte des communes à potentiel et cette décision est irrévocable car c'est notre engagement vis-à-vis des citoyens qui nous ont élu démocratiquement.

A ce propos, je tiens à vous rappeler que ce dimanche se tiendront les élections européennes et qu'en ces temps de fébrilité démocratique au sein de l'UE, je ne peux que vous recommander de remplir votre devoir civique..

Michel LOM
Le Maire



MAIRIE DE SEEBACH
1 place de la Mairie
67160 SEEBACH

COMMUNIQUÉ DU MAIRE AUX CITOYENS DE SEEBACH

24 MAI 2019

Chers citoyens,

Vous avez certainement pris connaissance du courrier n°2 du Collectif des Citoyens Vigilants de Seebach (2CVS) qui remet en question le projet Cœur de Village.

Je sais combien vous êtes exaspérés de toute cette agitation perpétrée par ce groupuscule émanant majoritairement des élus déçus lors des dernières élections et de leurs amis. Croyez-moi, je le suis tout autant que vous, au même titre que l'équipe municipale au sens large.

En tant que Maire, à la fois porte-parole de l'équipe municipale majoritaire et responsable de l'ordre public, je me dois d'y réagir une nouvelle fois même si j'ai bien compris que cela n'entraînera aucun retour à la raison de ces « drôles d'informateurs »

Une nécessaire mise au point : le projet se fera !

Avant d'entamer leurs recours contentieux, les 2CVS ont interpellé Mme la Sous Préfète sur les motifs invoqués dans le courrier que vous avez reçu. A sa demande, nous lui avons apporté une réponse .

N'étant moi même pas un spécialiste du Droit, matière ô combien vaste et complexe , je ne vais pas répondre point par point aux allégations de nos opposants.

Je vous livre donc ci-dessous les conclusions de notre avocat émérite, Me Pierre Soler-Couteaux, en réponse à Mme la Sous Préfète :

« Les différents arguments avancés par le collectif sont donc infondés.

A titre conclusif, j'attire votre attention sur le fait que le Tribunal administratif a proposé aux différentes parties de s'engager dans une démarche de médiation afin de trouver une solution non contentieuse au différend qui les oppose.

Monsieur le Maire a fait part au Tribunal de son accord pour la mise en place d'une médiation, mais il n'apparaît pas que l'Association sportive ait fait de même. Cette dernière, dont l'action est relayée par le collectif qui vous a saisi, préfère donc manifestement persévérer dans une voie contentieuse, en instrumentalisant ces questions dans une perspective politique. »

Tout est dit.

Dès la genèse de ce projet, j'ai souhaité nous faire accompagner des meilleurs conseils sur ce dossier sensible qu'il s'agisse de nos avocats, de l'ATIP (agence spécialisée du CD67) ou de notre notaire. Nous bénéficions aussi de la grande expérience de notre Directeur Général des Services, M. Fabrice Koessler, sur les questions d'urbanisme et de gestion immobilière.

Nous avançons donc sur ce projet selon les recommandations de spécialistes et d'experts parmi les meilleurs, et jusqu'à présent les faits et la Justice nous ont donné raison. Dans tous les cas et jusqu'à preuve du contraire, le projet se fera.

Une opposition sans limite ? jusqu'où iront-ils ?

Cette nouvelle missive des 2CVS ne fait malheureusement que confirmer la situation exposée dans mon communiqué du 13 septembre 2018 suite à leur premier courrier. Vous pourrez la trouver sur le site internet de la commune. Relisez le bien car avec le recul, il prend encore plus de sens. https://www.seebach.alsace/Vie_municipale/Bulletin_Municipal.html

Depuis ce premier courrier de la rentrée 2018, la dérive de nos anciens élus et leurs amis n'a fait que s'accroître toujours dans le but de désinformer, de diffamer, de semer le doute en perspective des élections. Les motivations n'ont pas changé et la manière d'opérer est toujours la même. Au travers des 2CVS, de l'ASS ou des « présidents rebelles de l'UAS », ils se cachent derrière quelques « éclairés en quête de notoriété » ou de « simples naïfs instrumentalisés », à l'image de ce qu'ils ont toujours fait. Surtout ne pas être éclaboussé.

Ce comportement est d'autant plus inacceptable au vu des casseroles et des dossiers tordus qu'ils nous ont laissés et que nous avons dû gérer et résoudre en partie (relance ZAC des prunelles, mise en conformité de la salle des fêtes, reprise de la gestion de cette salle pour mettre fin à une gestion de fait pénalement répréhensible, gestion désastreuse du personnel communal, PLUi incohérent... et surtout aucune vision pour l'avenir du village, « ne changeons rien ! »).

Les mêmes qui ont fauté lourdement par le passé se muent sans scrupule en donneurs de leçon et en apprentis juristes. On croit rêver dès lors qu'ils se positionnent comme les défenseurs des intérêts des Seebachois. Personne n'est dupe !

En regardant l'inventaire de leurs actions menées ces derniers mois, je ne vois pas ce qui a pu être engendré de positif pour les Seebachois...

Un Seebach défigurés depuis 2 ans par les banderoles qui n'ont plus sens aujourd'hui, une pétition bidon et une multitude de courriers pour essayer d'influencer en vain le commissaire enquêteur lors de la modification du PLUi, la sollicitation sans effet de la Ligue d'Alsace de Football et de tous les grands élus de la Région (ils n'ont pas encore osé le Président Macron), la nécessaire intervention de la gendarmerie pour faire respecter des arrêtés municipaux à d'anciens élus (un comble) et les expulser du terrain de foot, de nombreux courriers à la sous-préfecture allant même jusqu'à remettre en question la qualité de son service de contrôle de la légalité (fallait oser !), un ancien maire honoraire qui vient perturber une réunion de chantier et vient s'inviter à une cérémonie officielle (les FEMEN n'auraient pas fait mieux), une tentative de déstabilisation au travers des médias DNA, France Bleu et France 3 (rien que ça !), une banderole à la Meinau et pour finir désormais des recours en justice afin d'essayer de se donner bonne figure vis-à-vis de leurs fans, et finalement être débouté et avoir à payer une partie des frais de défense engagés par la Mairie... le reste sera à mettre au compte du contribuable, en l'occurrence NOUS tous.

Et oui, toute cette mascarade a un coût. Cela mobilise énormément de temps, de nerfs et d'énergie. Ceux du Maire et de ses conseillers, ceux des services de la Mairie, ceux de nos prestataires qui redoublent d'attention dès lors qu'il s'agit de Seebach et ceux de nos conseillers juridiques et avocats qui nous facturent leurs honoraires. Cela a aussi un coût en terme de réputation et je n'ai pas besoin de vous faire un dessin. Heureusement que le dynamisme perçu au travers de notre action compense en partie les conséquences des actes de ces « irresponsables ».

Une opposition aveugle, lourde de conséquences pour notre commune et pour NOUS tous

Cependant, au-delà de ces gesticulations de façade, leur action néfaste engendre des répercussions bien plus conséquentes sous des formes moins démonstratives. Voici 3 exemples concrets de leur pouvoir de nuire :

- **sur le dossier UAS**, ils auront réussi à ne pas investir un euro depuis 2014, date de l'élection de la municipalité actuelle. Alors que la salle des fêtes nécessiterait un rafraîchissement important et une restructuration pour répondre aux besoins actuels, ils auront contribué à ce que le fruit du travail des bénévoles soit bloqué. Plus encore, en faisant appel à un administrateur judiciaire, ils auront indirectement déclenché sans l'avoir anticipé la fermeture de la salle et surtout à dilapider une partie du pactole accumulé (près de 60 000 € déjà partis en fumée !). Pire, ils viennent de prendre conscience que l'UAS, du fait de ses statuts n'était pas une association à but non lucratif mais bel et bien une association à but lucratif redevable de la TVA et de l'Impôt sur les Sociétés. Dans ces conditions, la dissolution de l'UAS entraînerait le versement du capital aux associations mais avec un prélèvement de 60% du fisc (là aussi plus de 300 000 € gaspillés, rien que ça !!).

Merci qui ? il est où l'intérêt des Seebachois dans cette affaire ? pendant combien de temps vont-ils encore bloquer l'argent des bénévoles de la Streisselochzeit ? voilà le résultat de l'action de ceux qui soit disant sont les « sachants » et devaient vous informer et défendre vos intérêts. Qu'ont-ils à répondre à cette situation ? leur viendrait-il à l'idée de confier ce qu'il reste de cet argent à la Mairie pour l'investir au profit de la communauté au niveau de la salle des fêtes ? qu'est-ce qu'ils attendent ? les élections ? les mêmes qui ont voulu saborder la Streisselochzeit en 2016 puis en 2018, qui n'ont pas voulu trouver un accord amiable pour investir les deniers de l'UAS, bloquent l'argent des bénévoles et l'avancée de Seebach. Par contre, eux ne se privent pas d'investir ailleurs en bénéficiant sans scrupule (ils auraient tort) d'exonérations, de subventions et de dotations publiques. Chacun est libre de faire comme il l'entend mais ce qui n'est pas moralement acceptable c'est ce double discours où ce qui n'est soit disant pas « correct » à Seebach l'est apparemment ailleurs... Vous jugerez par vous-même.

En attendant, la salle des fêtes sera remise en conformité avec plus de 200 000 € de travaux et réouverte pour la Streisselochzeit, mais avec un entre sol et un étage condamnés. Le programme des travaux a finalement été validé par les services du SDIS... L'entreprise générale en charge des travaux a été choisie et les travaux sont programmés pour être terminés début juillet, avec des sanitaires au RDC et un nouveau revêtement mural.

Pour autant, même si ces travaux permettront de rouvrir la salle des fêtes, ils ne permettront pas de l'embellir et la rendre plus compétitive en terme d'offre et de qualité de service. Encore une fois, afin de ne pas manquer les subventions qui existent encore, il serait bien que l'UAS s'engage enfin à participer au financement des travaux sachant que la somme dégagée sera investie dans la prochaine mandature.... Ca éviterait de perdre là aussi d'importantes subventions (plusieurs centaines de milliers d'€). Tout est entre les mains des « présidents rebelles », de leurs amis et de leurs mentors. Que vont-ils faire ?

- **sur la cour Rott**. Suite à l'acquisition par la commune d'une partie de terrain à l'arrière de leur propriété destiné à accueillir la future station-service, l'indivision Rott s'est rapidement tournée vers la Mairie en exigeant que nous achetions le corps de ferme. Nous lui avons expliqué que nous n'avions pas de projet précis justifiant la nécessité d'acquérir la propriété dans son ensemble mais que pour autant nous pouvions envisager une mise en relation avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace permettant d'apporter la maîtrise foncière à la Mairie en perspective d'un futur programme privé-public. Cela permettait aussi de démolir certains éléments de la propriété dont le hangar arrière couvert d'un toit en amiante et qui a la particularité d'être implanté à cheval sur 2 parcelles appartenant à 2 propriétaires.

Après de nombreux mois de négociation, l'EPF et l'indivision Rott ont trouvé un accord et un compromis de vente a été signé le 6 août 2018. Après de nombreuses sollicitations, la signature finale de l'acte notarié devait être effective le 28 décembre mais étrangement le Notaire de l'indivision Rott a annulé la veille... Depuis, l'indivision Rott et le Notaire n'ont pas proposé de nouvelle date alors même que les membres de l'indivision **sont légalement obligés de vendre, ayant signé le compromis de vente et le délai de rétractation étant passé**. Contre toute logique, le panneau « A VENDRE » est pourtant toujours affiché sur la propriété. Je constate aussi que les 2 CVS n'ont pas hésité à s'emparer de cette étrange situation pour pointer le fait que nous aurons peut-être à édifier un mur de soutènement entraînant un surcoût pour la Mairie.